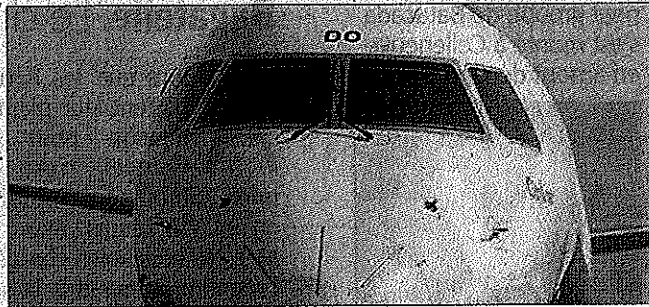


Air Austral : le procès en appel à La Réunion

Justice. En première instance, il s'était vu accordé plus de 1 M€.



■ **David Rocher était alors copilote sur Boeing 777.**

« Air Austral était arrivé devant le tribunal correctionnel sans avoir conclu sur le fond, estimant illégitime l'action de David Rocher », rappelle Me Valérie Soulié. Une avocate montpelliéraine qui se bat depuis plusieurs années maintenant pour un ancien officier pilote de ligne de la compagnie ultramarine via deux procédures judiciaires distinctes. La première (toujours à l'instruction !) porte sur des "mises en danger de la vie d'autrui". Et relative à plusieurs vols opérés par la compagnie. Certains alors que David Rocher officiait en tant que copilote sur Boeing 777.

Le volet des "mises en danger", toujours à l'instruction !

La seconde est elle aussi toujours en cours. Et porte sur le harcèlement et la discrimination dont il estime avoir fait l'objet après avoir dénoncé des manquements à la sécurité (*). Et notamment parce qu'il était alors délégué syndical. L'ancien pilote estimait enfin que cela lui avait valu d'être bloqué pour accéder à la fonction de commandant de bord. Puis d'être mis

à pied et remercié malgré le refus de son licenciement par l'inspection du travail. En juin dernier, le tribunal correctionnel de Saint-Denis-de-La-Réunion lui avait finalement donné raison. Et octroyé un peu plus d'un million d'euros de dommages et intérêts.

« Lui vole au-dessus d'un nid de guêpes »

Une décision dont son ancien employeur a interjeté appel. Et que ce second procès vient de se tenir. Sachant que, depuis, la compagnie avait persuadé la justice de faire bloquer 600 000 €. Le reste ayant finalement été versé à David Rocher, « mais il a quand même fallu faire intervenir un huissier ! Pendant cinq ans, ils nous auront tout fait. Et lui vole au-dessus d'un nid de guêpes », rappelle Me Soulié.

JEAN-FRANÇOIS CODOMIE
jfcodomie@midilibre.com

► (*) À l'époque, un rapport commis par François Grangier, pilote et expert, avait abondé dans le sens des accusations formulées par David Rocher pour quatre des faits dénoncés (entre 2007 et 2011).